

Source journal : Echourouk 18-08-2010

Les consommateurs algériens doivent «boycotter» la hausse des prix » déclare Mustapha Benbada à Ech Chorouk

Propos recueillis par Samira Belamri / version française M-.C. Lachichi



D'après le ministre du commerce, le citoyen doit être en mesure d'imposer sa logique. Il estime, ainsi, que l'administration ne peut pas se substituer, à elle seule, au consommateur dans la défense de ses droits. Si le consommateur a un grand rôle à jouer notamment en matière de stabilité des prix et de contrôle du marché, le ministre reste toutefois conscient de ses responsabilités quant à la bonne marche de son département.

1

Le ministre du commerce, Mustapha Benbada appelle les consommateurs algériens à adopter un comportement responsable pour enrayer la hausse des prix que veulent leur imposer certains commerçants. Le ministre a reconnu, ainsi, que les prix à la consommation avaient augmentés dès le premier jour du mois sacré.

Ces prix avaient connus avant le Ramadan, rappelle-t-il ; une baisse significative en raison de l'abondance des produits avant de connaître subitement durant le mois sacré une nouvelle hausse. Bien évidemment, cette hausse des prix est consécutive à une forte demande. Cela dit, on ne peut expliquer, d'après lui, que des légumes de saison comme la courgette ou encore la salade, puissent atteindre en cette période estivale de tels niveaux de prix.

Il soulignera, toutefois, l'adhésion de certains intervenants notamment dans la filière des huiles qui, eux, ont acceptés de baisser leurs marges de profit. Pour juguler ces hausses, le ministre évoquera les contraintes imposées par les dispositions de la loi sur la concurrence. La capacité d'intervention des services de l'Etat se trouve, ainsi, d'après lui, largement réduite.

Le ministre reste toutefois conscient de ses responsabilités quant à la bonne marche de son département. Il affirme notamment sa ferme intention de nettoyer le commerce extérieur de tous les opérateurs qui trichent sur le compte des intérêts des consommateurs et de l'Algérie.

Il reste fermement persuadé que le consommateur à, lui aussi, un grand rôle à jouer notamment en matière de stabilité des prix et de contrôle du marché. D'après Benbada, le citoyen doit être en mesure d'imposer sa logique. Notre interlocuteur estime que l'administration ne peut pas se substituer, à elle seule, au consommateur dans la défense de ses droits. Par ailleurs, l'absence de commandes de l'Algérie sur le marché soudanais est, selon lui, une question procédurale.

Il n'existe pas en effet de cadres législatifs ni d'accords entre les deux pays permettant l'importation de viande de ce pays frère contrairement à l'Inde. Le ministre ne manquera pas de rappeler que la viande importée d'Inde est abattue selon le rite musulman, par des musulmans indiens. Il précisera que les licences d'importation de produits carnés relèvent des services vétérinaires du ministère de l'agriculture et non pas du ministère de commerce. S'agissant de la production bovine indienne, le ministre soulignera que celle-ci est parmi les plus importantes au monde.

Benbada se veut rassurant en déclarant que les autorités algériennes se sont prémunies de toutes les précautions avant de lancer les commandes. Le ministre nous apprendra que l'Algérie dispose d'un cheptel de 20 millions de têtes de moutons. Un chiffre considérable mais qui reste néanmoins en deçà des besoins nationaux notamment en période de ramadan. Pour justifier l'absence de viande soudanaise sur le marché, le ministre a expliqué que c'est dû à l'absence de traditions dans ce domaine relevant au passage un cadre réglementaire inadapté. Pour lui, il va falloir définir avec les autorités soudanaises des normes et un cadre juridique pour qu'à l'avenir la viande soudanaise puisse postuler à être commercialisée sur le marché algérien. Il s'agit notamment de la traçabilité, de l'origine, de l'abattage et du conditionnement.